

2ème Assemblée Générale de la Faculté de droit

lundi 19 Janvier 2009

(12h-14h15)

Présents (ou « excusés-solidaires ») :

P. Ancel, MT Avon, V. Beal, B. Bonnet, N. Borga, S Bouabhallah, S. Caporal, S. Commello, S. Cortembert, M. Cottin, P. Deumier, B. Espesson, D. Girard, H. Nadafi, D. Imbert, S. Julliot, S. Laulom, F. Mallard, N. Merley, R. Montagnon, J. Moret-Bailly, A. Moussard, , CL. Ogier, R. Ollagnol, V. Paulat, V. Perrocheau, F. Perret-Richard, G. Pinson, E. Rubi Cavagna, Y, Saccucci, Ph. Soustelle, N. Vigne, CL. Vocanson.

S. Trousselard (Collègue italianiste, non votant).

Après échanges d'informations et d'opinions sur les mobilisations dans les autres composantes de l'Université Jean Monnet, sur les mobilisations dans les autres Universités, sur les mobilisations nationales syndicales et associatives, les participants à cette réunion font le constat suivant :

1-En ce qui concerne le projet de décret de réforme des statuts des enseignants-chercheurs

Au delà des divergences exprimées sur une éventuelle réforme du statut des enseignants-chercheurs, malgré le discours tenu par Madame la Ministre ce jeudi 15 janvier devant les Présidents des Sections CNU, ce texte reste inacceptable.

Nous continuons donc de nous opposer notamment aux modalités d'évaluation et à la modulation des services proposées, qui aboutiraient en pratique à des inégalités selon les statuts et selon les universités.

2-En ce qui concerne les moyens alloués aux Universités et spécialement ceux alloués pour 2009 à l'Université Jean Monnet.

Constatant l'absence d'évolution sur ce terrain, nous restons indignés de la diminution des moyens, tant humains que matériels, qui frappent notre Université, la seule du PRES Université de Lyon à être ainsi pénalisée.

Nous restons convaincus que l'application mécanique de critères contestables, qui ne prennent pas suffisamment en compte la réalité socio-économique des étudiants, conduit à une mise en péril des Universités de taille moyenne dont le rôle d'ascenseur social est pourtant fondamental.

3-En ce qui concerne la réforme des concours de l'enseignement.

Constatant également l'absence d'évolution sur ce terrain, nous continuons de condamner la précipitation dans laquelle cette réforme (comme les autres) est menée et partageons les inquiétudes légitimes des collègues les plus directement concernés.

Dans ce contexte **nous décidons la rétention des notes.** Autrement dit, chaque enseignant-chercheur conserve les copies et les notes d'examen qu'il a en sa possession (ses notes ne sont donc pas communiquées au secrétariat). **Cette décision s'applique jusqu'à la prochaine réunion en Assemblée Générale des personnels de la Faculté de droit, lundi 26 janvier 2009 de 12h à 14h.** Cette réunion sera, notamment, l'occasion d'envisager la question de la poursuite des actions et les modalités de l'information des étudiants tant sur les causes de nos actions que sur la poursuite de l'année.